

Affaire suivie par : Driss DAGHMOUS  
Téléphone : 04 67 61 68 56  
Mél : driss.daghmous@herault.gouv.fr

Montpellier, le 4 novembre 2022

**Commission de suivi de site (CSS)  
de l'U.I.O.M. (Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères) de Sète  
mercredi 29 juin 2022  
au siège de Sète Agglopôle Méditerranée**

Liste des présents :

| INTITULÉ                              | NOM  | STATUT                    | PRÉSENT/<br>EXCUSE<br>/ABSENT |
|---------------------------------------|--|---------------------------|-------------------------------|
| <b>Collège administration</b>         |  |                           |                               |
| Préfecture<br>l'Hérault               | de Emmanuelle DARMON                                     | Sous-Préfète              | Présente                      |
|                                       | Driss DAGHMOUS<br>Sandrine MARCOU<br>Félix MADANI        | Bureau<br>l'environnement | de Présents                   |
| DREAL                                 | Hervé LABELLE<br>Florian VARRIERAS<br>Christophe REYNAUD |                           | Présents                      |
| ARS                                   | Christine RICOUX   |                           | Présente                      |
| SDIS                                  | Cédric LIN SILVESTRE                                     |                           | Présent                       |
| <b>Collège collectivités</b>          |  |                           |                               |
| Mairie de Frontignan                  | Olivier LAURENT  |                           | Présent                       |
| Mairie de Balaruc-<br>les-Bains       | Angel FERNANDEZ  |                           | Présent                       |
| Mairie de Sète                        | Gérard NAUDIN  |                           | Présent                       |
| <b>Collège riverains-Associations</b> |  |                           |                               |
| Association<br>Mouettes               | Les Claude SANCHEZ                                       | suppléant                 | Présent                       |
| <b>Collège exploitant</b>             |  |                           |                               |
|                                       | Michaël GUENE  | Directeur adjoint SETOM   | Présent                       |

|                      |                     |                     |         |
|----------------------|---------------------|---------------------|---------|
|                      | Loïc LINARES        |                     | Excusé  |
|                      | Laurent VOINOT      | SAM service déchets | Présent |
| Collège salarié      |                     |                     |         |
| Usine d'incinération | Christophe COMBALAT | Membres titulaires  | présent |

La commission de suivi de site s'est réunie au siège de Sète Agglopôle Méditerranée, sous la présidence de Mme Emmanuelle DARMON, Secrétaire Générale Adjointe de la préfecture de l'Hérault.

### **DECLARATIONS PREALABLES :**

La présidente, **Mme DARMON**, Secrétaire Générale adjointe de la Préfecture de l'Hérault, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 10h00.

Elle rappelle l'ordre du jour et demande si l'un des membres de la CSS souhaite effectuer une déclaration liminaire. En l'absence de réponse, elle passe au 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 2 juillet 2021 :**

**Mme DARMON** demande si les membres de la CSS approuvent le compte rendu de réunion précédente.

le compte rendu de la CSS du 2 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité

### **1) PRESENTATION DE L'INSTALLATION**

**M. GUENE**, Directeur de l'usine, présente le fonctionnement de l'installation et le bilan d'activité de l'exercice 2021.

Les informations exposées par **M. GUENE** figurent dans les documents qui ont été transmis aux membres de la CSS avec la convocation.

Il commence par une présentation de l'installation en rappelant qu'il s'agit d'une U.I.O.M. Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères.

### **2) -BILAN D'ACTIVITE 2021**

**M. GUENE**, poursuit son intervention par le bilan d'activité de l'usine pour l'année 2021.

Après un rappel des évènements marquants de l'année 2020, il indique que les efforts de fiabilisation et de maîtrise des installations se sont poursuivis en 2021, qui a ainsi été marquée par :

- le maintien des certifications AFNOR de l'UVE
- l'atteinte d'une disponibilité de 8.277 heures
- la continuité de prise en charge des transferts d'ordures ménagères en provenance des commune de l'ex CCNBT
- la fiabilisation de la filière boues, permettant de répondre aux attentes de déshydratation jusqu'à la fin du contrat
- les études et travaux liés au nouvel échangeur pour alimenter en huile thermique le process de séchage des boues de la STEP en vue d'une mise en service en 2022

**M. SANCHEZ**, représentant l'association Les Mouettes, demande quel a été l'arrêt le plus long en 2021

**M. GUENE** indique que le but est de réduire au maximum les arrêts.

Il précise qu'en 2021, l'objectif de fonctionnement de 8.000 heures a été dépassé pour la 8ème année consécutive. Il explique que cet accroissement est lié à la fiabilisation de l'installation et à l'optimisation des arrêts programmés et non programmés.

En 2021, les arrêts techniques programmés ont représenté 309 heures et les pannes se sont limitées à 174 heures.

Il conclut son propos en indiquant que le taux de disponibilité de l'usine a donc été de 94,5 % pour une taux de panne de seulement 2 %.

### **3) – EVOLUTION GLOBALE DES TONNAGES RECEPTIONNES**

En 2021, une augmentation de 4 % des apports d'OM a été constatée. Aucune réception de DAE en 2021.

Le tonnage des matières sèches de boues déshydratées est en augmentation de 2,27 %.

Il ajoute que malgré la fiabilité en constante amélioration des équipements, de multiples avaries liées aux équipements de la STEP ont pénalisé les performances de l'usine.

Il indique également qu'il n'y a pas eu de changement notable sur les apports en terme de quantité, sauf en 2020 en raison de la crise Covid.

**M. LAURENT**, représentant de la mairie de FRONTIGNAN, fait remarquer que 40.000 MWh ne sont pas exploités et demande si des solutions sont envisagées pour récupérer cette énergie

**M. VOINOT** lui indique que des améliorations sont recherchées

**M. GUENE** précise qu'à partir de 2025 il y aura 65 % d'énergie récupérée, d'où les travaux prévus pour améliorer les performances énergétiques.

### **4) – PRESENTATION DU CONTROLE DES EMISSIONS GAZEUSES**

**M. GUENE**, précise que 6 paramètres sont mesurés en continu sur l'installation : HCl, Poussières, SO<sub>2</sub>, COT, CO et NOx (Oxyde d'Azote)

Il indique qu'aucun dépassement réglementaire sur les dioxines n'est à déplorer sur l'année 2021 et explique que cela fait suite à un travail de fond engagé depuis plusieurs années par SETOM sur ce paramètre.

Les contrôles semestriels ont par ailleurs révélé des rejets atmosphériques conformes à la réglementation.

Il termine en précisant que des actions sont menées pour limiter la présence de bouteilles de protoxyde d'azote dans les poubelles qui provoquent des explosions.

**M. LABELLE**, représentant de la DREAL, intervient pour indiquer que des actions sont en cours sur ce sujet au niveau national et qu'une réflexion est menée en lien notamment avec les associations.

La première piste consiste à limiter la consommation de ces gaz mais d'autres pistes sont à l'étude

**M. LAURENT** demande si ces bouteilles sont consignées

**M. LABELLE** lui répond qu'elles ne sont pas utilisées pour un usage normal mais par des jeunes qui les consomment au cours de soirées puis les jettent n'importe où et sur la voie publique

**Mme DARMON** souhaite savoir si cette problématique peut avoir des conséquences sur la santé

**M. LABELLE** indique que l'explosion des bouteilles dans l'incinérateur n'a pas d'incidence sur la santé mais ces explosions fréquentes abîment considérablement le fonctionnement des installations

**M. GUENE** ajoute que les explosions peuvent être impressionnantes si on se trouve à proximité du four surtout s'il reste du gaz à l'intérieur des bouteilles

**M. LAURENT** souhaite ensuite savoir comment s'explique l'augmentation de la quantité des ordures ménagères sur Bouzigues et Loupian notamment

**M. VOINOT** explique que les ordures ménagères ont effectivement considérablement augmenté sur tout le bassin de Thau entre 2020 et 2021, car à la population locale s'ajoutent les touristes, plus nombreux en 2021 par rapport à l'année 2020, cette dernière ayant connu une baisse du fait de l'épidémie du Covid

**Mme RICOUX, représentante de l'ARS**, demande si les touristes trient leurs déchets sur leurs lieux de vacances

**M. VOINOT** n'est pas en mesure de répondre à cette interrogation car il est trop difficile de le vérifier

**M. NAUDIN, représentant de la mairie de Sète**, signale qu'il y a une réelle volonté de la part des professionnels du tourisme d'améliorer la politique des déchets, notamment dans les campings

**M. VOINOT** le confirme et ajoute que certains campings ont demandé des contenants pour le tri

**M. LABELLE** indique que la création du nouveau centre de tri de déchets secs à Saint-Thibéry (CDT) devrait permettre de mieux trier les déchets, notamment ceux provenant de la communauté d'agglomération

**M. VOINOT** ajoute à l'attention des représentants des maires présents qu'un courrier leur sera prochainement adressé pour les informer des prévisions d'amélioration dans ce domaine pour l'année 2023

## **5) - PRÉSENTATION DU BILAN DE LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE**

**Mme DARMON** propose de passer à la présentation concernant la surveillance de l'impact environnemental de l'U.I.O.M.

**Le Docteur Marine SAINT-DENIS** organisme Bio-Tox, présente les résultats des analyses des retombées atmosphériques et des aiguilles de pins.

Elle rappelle que Sète Agglopol Méditerranée conduit, depuis 2006, un programme de suivi des retombées particulières de l'U.I.O.M dans son environnement. Les mesures portent sur les dioxines et furanes et les métaux lourds.

Elle ajoute que les jauges sont identiques depuis 2019 et indique que les sources de pollution sont le trafic routier et maritime et toutes les autres activités industrielles situées autour de l'installation.

Elle détaille ensuite ainsi les résultats relevés dans les jauges et les aiguilles de pin :

### a) PCDD/F : (polychlorodibenzofurane)

- teneurs faibles en accord avec les référentiels, à l'exception des stations 1 et 7
- maxima dans la zone sud-est proche de l'UVE
- congénères détectés dans 3 jauges (1, 2 et 7)
- évolutions sans tendances nettes

b) métaux :

- teneurs globalement inférieures aux valeurs guides
- maximas dans les jardins cheminots et rails SNCF proches de l'UVE
- répartitions dans les jauges et les aiguilles de pins différentes de celles à l'émission
- évolutions sans tendances nettes (excepté hausse en A1 depuis 2017)

## **6) - ECHANGES SUR LE BILAN DE LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE**

**Mme DARMON** demande si des prélèvements ont bien été effectués pendant les périodes de forte activité conformément aux engagements pris lors de la précédente CSS

**Le Dr SAINT DENIS** lui indique, qu'en effet, ces analyses ont déjà été faites et que les résultats sont attendus pour le mois d'août

**Mme DARMON** souhaite ensuite savoir si des prélèvements auront lieu pendant les périodes d'arrêts programmés, comme prévu également en CSS 2021

**M. VOINOT** répond que c'est un peu tôt pour le programmer

**Le Dr SAINT DENIS** ajoute que des prélèvements en périodes d'arrêt avaient été effectués en 2009 et avaient permis de constater qu'il n'y avait pas de différence ; elle pense qu'il serait intéressant de le refaire

## **7) - BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES 2021**

**M. REYNAUD**, inspecteur des installations classées de la DREAL, présente le bilan de la visite d'inspection qu'il a réalisée en 2021.

Au cours de cette visite, il a formulé 4 observations et constaté un écart concernant le rapport sur les installations électriques mais n'a pas constaté de non-conformités majeures.

Il ajoute que l'exploitant a mis progressivement en place les mesures nécessaires pour que soient levées toutes ces non-conformités.

Les membres de la commission ne souhaitant plus poser d'autres questions ou formuler d'autres observations, **Mme DARMON** met fin aux débats à 11H30.

La Présidente de la Commission  
sous-préfète



Emmanuelle DARMON